

**RÉUNION ORIENTATION**

**CLASSE DE TERMINALE**

**JEUDI 7 FEVRIER 2019**

**PARCOURSUP 2019**

# SOMMAIRE

- ➔ Le calendrier de terminale 2018 - 2019
- ➔ Etape 1 - 22 janvier > 14 mars 2019 : Constitution du dossier et saisie des candidatures
- ➔ Etape 2 - Jusqu'au 3 avril 2019 : Finalisation du dossier et confirmation des vœux
- ➔ - Avant le 7 mai 2019 : Demande de dérogation pour les vœux en L1 (déménagement; état de santé)
- ➔ Etape 3 – 15 mai > 19 juillet : Processus d'admission en continu
  - > Consultation de la fiche avenir
  - > Accompagnement pour les candidats sans proposition
  - > Positionnement sur les vœux et confirmation du choix
  - > Inscription administrative dans l'établissement d'accueil
- ➔ Phase complémentaire – 25 juin > 14 septembre

---

# ETAPE 0 : S'INFORMER

---

## → 2 professeurs principaux en terminale

Suivent et guident individuellement chaque lycéen

Dialoguent avec les familles

Synthétisent les choix d'orientation de chacun pour l'avis du 2<sup>ème</sup> conseil de classe

Présentent et expliquent le fonctionnement de la nouvelle plateforme d'admission

## → Des journées Portes ouvertes

## → Des salons de l'orientation

## → Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation

Intégrées à l'emploi du temps des élèves



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

# ETAPE 0 : S'INFORMER

➔ [www.terminales2018-2019.fr](http://www.terminales2018-2019.fr) : un espace en ligne dédié

> Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur

> Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues

> Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle

> Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir

> Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants

TERMINALES 2018/2019  
Premières et Terminales | 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- 12 conseils pour s'orienter
- Que faire après mon bac ?
- Info métiers
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel
- Questionnaires d'auto-évaluation

Je découvre les formations et les parcours

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans la vie étudiante

---

# L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

---

## ➔ Une fiche « dialogue pour l'orientation » à renseigner par l'élève

- > indique **l'état de sa réflexion** après échange avec son professeur principal
- > précise **ses intentions d'orientation**

Fiche complétée en AP - Avis des Professeurs Principaux

## ➔ Le rôle renforcé du conseil de classe de terminale

### > 1<sup>er</sup> conseil de classe :

- prend connaissance des intentions d'orientation des élèves renseignées dans la fiche dialogue
- formule des **recommandations à chaque élève** pour alimenter sa réflexion ou l'inviter à affiner son projet (ces recommandations restent internes au lycée et sont destinées exclusivement à l'élève)

# Etape 1 : 22 janvier > 14mars 2019

## Constitution du dossier et saisie des vœux

---

- **Parcoursup : la nouvelle plateforme d'admission**
- **Consolider et finaliser son projet d'orientation**
- **Formuler ses vœux sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)**
- **L'examen du conseil de classe et l'avis du chef d'établissement sur la fiche Avenir**
- **L'examen des vœux dans le supérieur**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

# ETAPE 1 : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DES VŒUX

---

- ✓ Création du dossier électronique (N° INE élève et adresse mail élève valide)
- ✓ Attribution d'un numéro d'inscription et d'un mot de passe (A conserver absolument)
- ✓ Saisie des candidatures : 10 vœux maxi
- ✓ Pour chaque formation, un lien renvoie aux attendus nationaux et de l'établissement
- ✓ Des vœux multiples peuvent être associés à certaines formations (BTS, CPGE, DUT, ...) – Sélection possible de 10 sous-vœux (20 sous-vœux maxi sur l'ensemble des candidatures.)
- ✓ Possibilité de faire 10 autres vœux pour des formations en Apprentissage

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

## ➔ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > **Attendus** de la formation
- > Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- > Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
- > Contact d'un responsable pédagogique

## ➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2019
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2018
- > Affichage des taux de passage en 2<sup>ème</sup> année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)



---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

Attendus, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation... des données essentielles



- ➔ à discuter avec les professeurs principaux
- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix

---

---

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

---

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- ➔ Certaines formations sont proposées hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) (liste non exhaustive)

## Les formations hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

### Pour s'inscrire dans ces formations :

- > **contacter directement ces établissements**
- > **vérifier les modalités d'admission**
- > **démisionner de la procédure Parcoursup**

---

---

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

---

## ➔ Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le lycéen, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

- > Un vœu est **un choix pour une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur
- > les lycéens peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- > Les vœux résultent d'une **démarche raisonnée et accompagnée**
- > Les lycéens **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

---

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

## ➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, DCG, CPGE, Licence), spécialité ou mention**
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- > A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

---

---

# LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR

---

---

## ➔ Pour les BTS et DUT :

- > Ils sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie)
- > **Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Pour demander une spécialité de BTS ou DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

---

---

# LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR

---

---

## ➔ Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

---

# ETAPE 2 CONFIRMER SES VŒUX

---

➔ **Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :**

- > **compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > **confirmer leurs vœux**

➔ **Date limite de confirmation des vœux : 3 avril 2019 minuit**

- > **si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu est supprimé**

**Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 14 mars**

---

# LA FICHE AVENIR

---

➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) à partir du 15 mai

## Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale)
- l'appréciation des professeurs par discipline
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)



---

---

# EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

---

## ➔ Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

---

# ADMISSION

---

## ➔ La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

### > Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- pas de changement : admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies
- spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT

### > Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES (1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé)

- la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**
- l'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) :**
  - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée
  - **l'université accepte des candidats provenant de tout le territoire** mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence

---

# ADMISSION

---

## ➔ A noter: spécificités pour la voie professionnelle et technologique

### > Lycéens de la voie professionnelle

- un nombre de **places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels**
- 23 académies mettent en place **l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS : ils sont admis sur avis du 2<sup>ème</sup> conseil de classe** de terminale

### > Lycéens de la voie technologique

- Un nombre de **places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques**

Certains lycéens pourront se voir proposer un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite

# Etape 3 : 15 mai > 19 juillet 2019

## RECEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTION

---

---



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

---

# ETAPE 3 LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

➔ Le lycéen **prend connaissance des décisions** des établissements pour chaque vœu et **reçoit des propositions**

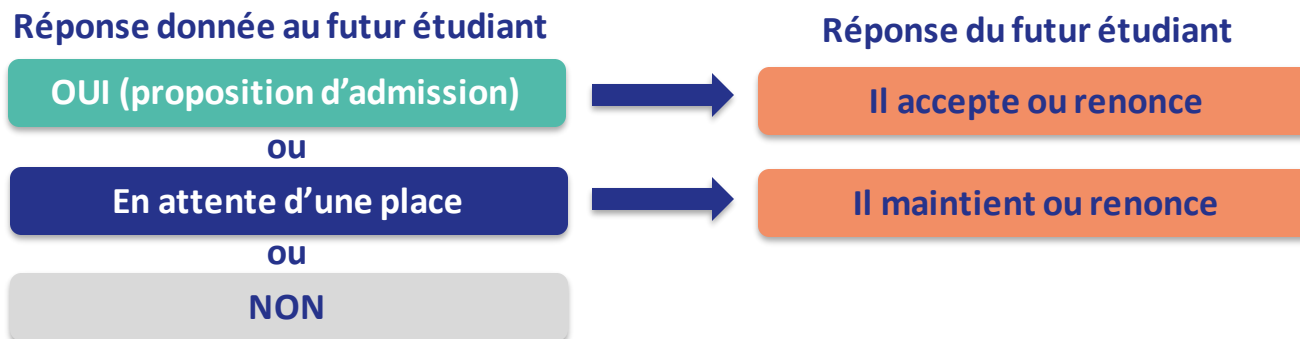
> quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- sur son portable via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

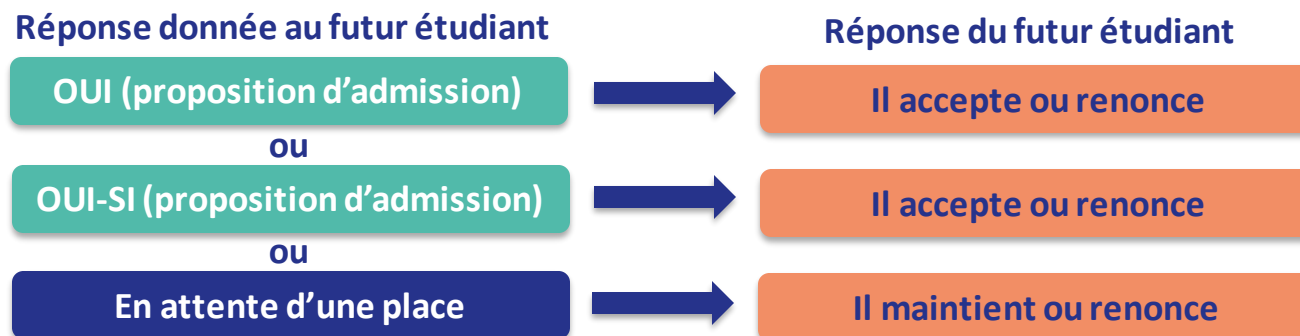
> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

# LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## → Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)



## → Pour une formation non sélective (licence)



**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

---

---

# RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

---

---

## ➔ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> **Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :**

- 5 jours jusqu'au 19 mai
- 3 jours du 20 mai au 1<sup>er</sup> septembre
- 1 jour à partir du 2 septembre
- Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

## ➔ Selon le cas de figure :

> **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) :**

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il souhaite maintenir ses **autres vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

---

---

# RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

---

---

## > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses **autres vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

## > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

## > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- **nouveau** : dès le 15 mai, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui faire des propositions de formation



---

---

# S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT 'ACCUEIL

---

---

- ➔ **Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer**
- ➔ **Ces formalités sont propres à chaque établissement :**
  - > **suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil**
  - > **si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit démissionner de la procédure Parcoursup**

**Pour une acceptation définitive d'une proposition avant le 15 juillet 2019 : inscription avant le 19 juillet 2019 (midi).**

**Pour une acceptation définitive après le 15 juillet 2019 : inscription avant le 27 août 2019 (midi).**

# Etape 4 : 25 juin > 14 septembre 2019

## PHASE COMPLÉMENTAIRE

---



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

---

# PHASE COMPLÉMENTAIRE

---

---

## ➔ Phase complémentaire : une place garantie pour chacun

### > Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

Après les résultats du bac, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur CAES** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux